

LE CODE DE BONNE CONDUITE DU RANDONNEUR

Merci de ...

- Rester sur les chemins et sentiers balisés,
- Respecter les clôtures et de refermer les barrières,
- Ne pas jeter de détritiques mais de les emporter avec soi,
- Respecter les équipements d'accueil, de signalisation et de balisage,
- Faire attention aux cultures et aux animaux, outils de travail des agriculteurs,
- Se montrer silencieux et discret et d'observer la faune et la flore sans la toucher,
- Rester courtois avec les riverains des chemins et les autres utilisateurs de la nature,
- Tenir compte des consignes des chasseurs pendant les périodes de chasses traditionnelles,
- Ne pas faire de feu et ne pas fumer dans les bois ou à proximité des lisières et des broussailles,
- Tenir votre chien en laisse dans la traversée des fermes, les zones d'élevage, les passages routiers, etc.
- Signaler au plus tôt, à la mairie ou au Service Randonnée, toute difficulté majeure rencontrée sur le parcours (obstacles, défauts de balisage...)